

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 16 novembre 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 16/11/2023

D/2023-029

Aujourd'hui, Jeudi 16 novembre 2023, à 10 heures 04, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELNESTE, DELUC, FAHMY, JAMET et SCHMITT et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2023/029

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Budget Primitif 2024
S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour la restauration collective

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

I. Un cadre général :

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la Loi NOTRe, reprend cette disposition. Ce principe s'applique aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT), ce qui est le cas du SIVU Bordeaux-Mérignac. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport (le ROB) conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est envisagé de voter le Budget Primitif 2024 le 18 janvier 2024.

II. Un contexte toujours tendu :

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en « **coût complet** », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

Les contraintes qui pèsent sur l'exercice des budgets locaux ont amené les villes à demander au SIVU de stabiliser ses prix de vente de repas pendant 8 années (de 2014 à 2021), alors que l'inflation dépassait les 6 % sur la période avec des **subventions exceptionnelles** des deux villes sur deux années (1 238 000,00 € pour 2020 et 497 096,37 € pour 2021) pour tenir compte du contexte particulier en temps de COVID.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Pour 2023, le BP a été voté d'une part, en affectant une augmentation des prix de vente des repas aux villes correspondant au coût réel des repas au 1^{er} janvier 2023 en tenant compte des différentes hausses de prix: de l'alimentation, de l'énergie, des dépenses de personnel liées à l'augmentation du SMIC et du point d'indice, des fournitures impactées par les coûts de l'énergie, des frais de personnel et du transport et d'autre part en rééquilibrant les coûts alimentaires des différents types de convives, ce qui a donné lieu à une réaffectation des prix de vente.

Il est rappelé que le solde de la **dotation prévisionnelle filet inflation** de l'Etat de 546 834,00 € inscrite au BP 2023 est venue diminuer une partie de l'impact de l'inflation sur l'énergie et donc de l'augmentation des prix de vente des repas.

Les augmentations des prix des denrées aux marchés sont de **+ 9,25%** depuis le début de l'année **2023** (+610 217,36€ HT), donc avec les nouveaux marchés l'augmentation totale des denrées alimentaires aux marchés est de **+12%** (+ 791 633,30 €).

Le **coût de l'énergie** continue à peser sur les budgets et impacte tous les achats (transport, production, fabrication...).

Les revalorisations salariales augmentent le coût du travail tant dans les dépenses RH du SIVU que dans les augmentations de prix des produits agricoles ou manufacturés.

Selon la Banque de France, après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à **4,5 % sur un an** au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait clairement d'ici 2025, avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de **2 % en 2025**.

Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation totale en glissement annuel diminuerait progressivement, passant de 7,0 % au premier trimestre à 4,5 % au quatrième trimestre. Ce serait également le cas du glissement annuel de l'inflation hors énergie et alimentation, qui passerait sur la même période de 4,4 % à 3,7 %. En moyenne annuelle, l'inflation totale s'établirait en 2023 à 5,8 %, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %.

Dans le détail, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées.

S'agissant des **produits alimentaires**, la Banque de France anticipe une **stabilisation progressive** du niveau des prix de détail. Au total, la hausse des prix de l'alimentation mesurée en glissement annuel continuerait de refluer au cours du second semestre 2023.

La **hausse des prix des produits manufacturés** reviendrait, elle aussi, rapidement sur un rythme modéré à partir du second semestre 2023, traduisant la poursuite du net recul des prix de production de l'industrie entamé au premier semestre, à la suite de celui des prix d'importation. La hausse des prix des services serait en revanche plus persistante, tirée plus durablement par les salaires, sous l'impulsion notamment des revalorisations du Smic et des salaires négociés au niveau des branches d'activité. In fine, la hausse des prix des services atteindrait de façon retardée son pic au quatrième trimestre 2023, avec un glissement annuel de 4,5 %, et ne commencerait globalement à ralentir que début 2024.

En 2024, sous l'hypothèse d'accalmie sur les prix des matières premières telle qu'anticipée aujourd'hui par les marchés à terme, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait. La contribution principale à l'inflation viendrait alors des **prix des services**, soutenus par les hausses retardées des salaires et des loyers et par la poursuite du rétablissement attendu des marges dans certains sous-secteurs des services. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 % et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %. Au quatrième trimestre 2024, en glissement annuel, l'inflation totale serait de 2,2 %.

En 2025, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation continueraient de refluer, à respectivement 1,8 % et 2,1 % en moyenne annuelle, sous le double effet de la poursuite de la

normalisation des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires), mais aussi de l'impact progressif du resserrement passé de la politique monétaire sur l'inflation sous-jacente. En particulier, les prix des services commenceraient à ralentir, ne progressant plus en 2025 que sur un rythme de 3,0 % en moyenne annuelle, en lien avec des revalorisations salariales nominales moins marquées que dans les deux années précédentes.

Mais les prévisions de la Banque de France datant de septembre 2023, d'une part, reposent sur un scénario de retour rapide à un équilibre de long terme des produits pétroliers, dans le cas contraire, l'inflation pourrait être plus importante ; d'autre part, il est possible que la politique monétaire ait un impact plus fort ou plus rapide sur l'inflation ; et enfin ne sont pas pris en compte dans ces prévisions les derniers événements internationaux qui peuvent peser sur l'économie et notamment sur les produits pétroliers et le gaz.

Le conflit au Moyen-Orient qui éclate laisse à penser que ce scénario optimiste pourrait être amené à évoluer.

III. Une stagnation des effectifs scolaires et une baisse mathématique des effectifs portage à domicile :

Depuis l'exercice 2018, on constatait une progression des effectifs très ralentie pour l'ensemble des convives, accrue en 2020 et 2021 en raison du contexte généré par la COVID. Si la COVID a continué à peser sur les effectifs en début 2022, il a été constaté un sursaut à la rentrée de septembre qui a fait espérer une augmentation des effectifs pour 2023.

Mais à la rentrée de septembre 2023, les effectifs scolaires sont en très faible en augmentation, voire en **stagnation** par rapport aux prévisions du BP 2023.

De plus, la mise en place au 1^{er} octobre 2023 de la **majoration des repas complémentaires** de 32% (commandés hors délais et pouvant nécessiter reproduction et relivraison) avec la consommation de repas individuels de secours et l'arrêt des repas pique-nique à partir des vacances de la Toussaint au profit de produits en vrac, va mécaniquement diminuer le nombre de repas vendus.

Enfin, **l'arrêt de la production de repas de portage à domicile au 31/08/2024**, diminue d'un tiers le nombre de repas portage à domicile vendus.

IV. Une dette qui s'éteint :

2024 est la **dernière année** de remboursement de la dette contractée pour la construction de l'établissement.

REPARTITION PAR PRETEUR	Destination	Origine	Fin	Dette en capital à l'origine	Remboursement anticipé	Dette en capital au 01/01/2024	Dette en capital au 31/12/2024
TOTAL				13 614 730,36	1 612 085,63	619 019,11	0,00
Société Générale	Achat terrain	2003	2007	480 908,00			
DEXIA-CFF	Matériel et mobilier	2004	2006	534 000,00	379 664,20		
DEXIA- CFF	Construction	2004	2024	6 740 960,69	1 232 421,43	417 944,12	0,00
Crédit Agricole	Construction	2004	2024	5 471 408,67		201 074,99	0,00
Agence de l'Eau Adour Garonne	Station	2010	2021	387 453,00			

Le montant à consacrer au remboursement du capital de la dette en section d'investissement pour l'année 2024 se monte à 619 019,11 € correspondant au solde des emprunts.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES									
Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2024							ICNE de l'exercice	
	Capital restant dû au 01/01/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
			Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt		
1641 Emprunts en euros :Total	619 019,11						619 019,11	31 137,02	0,00
CREDIT AGRICOLE160413	201 074,99	0,50	V	EURIBOR12M	3,97		201 074,99	8 093,55	0,00
DEXIA-CFF MIN170930EUR	417 944,12	0,84	V	EURIBOR12M	5,44		417 944,12	23 043,47	0,00

V. Des dépenses de personnel :

La masse salariale a subi une augmentation de 5,59%, notamment au regard de l'application en année pleine des augmentations du SMIC et du point d'indice de 2023, mais aussi des augmentations à venir sur 2024.

Etat prévisionnel du personnel au 01/01/2024 : structure des effectifs

Catégorie d'emplois	Nature	Postes autorisés au 01/12/2022	1er janvier 2024				
			Fermeture	Ouverture	Postes autorisés	Postes vacants en attente nomination	Postes budgétés
CATEGORIE A		8	3	2	7	1	8
<i>Attaché territorial</i>		4	1		3		3
Directeur Général des Services EPCI 40 000 à 80 000 habitants	emploi fonctionnel	1			1		1
Attaché hors classe	emploi permanent						
Attaché Principal	emploi permanent	1			1		1
Attaché	emploi permanent	2	1		1		1
<i>Ingénieur territorial</i>		2	2	2	2	1	3
Ingénieur principal	emploi permanent			1	1		1
Ingénieur	emploi permanent	2	2	1	1	1	2
<i>Ditéticien territorial</i>		1			1		1
Ditéticien de classe normale	emploi permanent	1			1		1
<i>Cadre de santé paramédical</i>		1			1		1
Cadre de santé	emploi permanent	1			1		1
CATEGORIE B		16			15	1	16
<i>Rédacteur territorial</i>		6			5	1	6
Rédacteur principal 1ère classe	emploi permanent	1			1		1
Rédacteur principal 2ème classe	emploi permanent	3	1		2	1	3
Rédacteur	emploi permanent	2			2		2
<i>Technicien paramédical</i>							
Technicien paramédical de classe normale	emploi permanent						
<i>Technicien territorial</i>		10			10		10
Technicien principal 1ère classe	emploi permanent	2			2		2
Technicien principal 2ème classe	emploi permanent	2			2		2
Technicien	emploi permanent	6			6		6
CATEGORIE C		91	29	24	86	5	91
<i>Adjoint administratif territorial</i>		5			5		5
Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent	3			3		3
Adjoint administratif principal 2ème classe	emploi permanent	1			1		1
Adjoint administratif	emploi permanent	1			1		1
<i>Agent de maîtrise territorial</i>		12	4	2	10		10
Agent de maîtrise principal	emploi permanent	7	2	2	7		7
Agent de maîtrise	emploi permanent	5	2		3		3
<i>Adjoint technique territorial</i>		74	25	22	71	5	76
Adjoint technique principal de 1ère classe	emploi permanent	18	3	6	21		21
Adjoint technique principal de 2ème classe	emploi permanent	17	8	11	20		20
Adjoint technique	emploi permanent	39	14	5	30	5	35
EFFECTIF TOTAL		115	32	26	108	7	115

Les différentes variations viennent de :

1. Le « glissement vieillesse technicité » (plus un agent a de l'expérience, plus il est rémunéré).
2. Le renouvellement de personnel suite aux départs en retraite par du personnel plus jeune et en bas de grille.
3. Les mesures gouvernementales qui impactent la rémunération :
 - Augmentation du SMIC pour les apprentis,
 - Relève du minimum de traitement,
 - Reclassement des catégories C,
 - Dégel du point d'indice,
 - Attribution de +5 points pour tous au 1^{er} janvier 2024 (+37 392€ sur une année pleine).
4. Les cotisations, parce qu'en pourcentage des assiettes de rémunération, augmentent mathématiquement.
5. Les potentiels recrutements au dernier trimestre 2024 afin de pouvoir réaliser la transition vers les bacs inox dès le 1^{er} janvier 2025. Ce changement de process lourds pour l'établissement implique des nouveaux métiers et temps de travail se traduisant par la modification de l'organisation du travail (dialogue social entamé depuis le début de l'année 2023) et le recrutement de nouveaux agents.
6. La poursuite de la politique d'apprentissage.
7. La diminution de la cotisation à l'assurance du personnel (plus de contractuels dans les nouveaux arrivants diminue parce que la rémunération des titulaires de facto diminue).
8. La diminution du Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (FNCSFT) diminue car la part de SFT versée par le SIVU aux agents titulaires et contractuels est plus importante d'année en année (renouvellement des agents suite aux départs en retraite).

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Compte	Libellé	BP 2023	BP 2024	% BP2024/BP2023
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00	25 000,00	0,00%
6331	Versement transport	59 789,97	64 011,00	7,06%
6332	Cotisations F.N.A.L.	14 949,23	16 003,00	7,05%
6336	Cotisations C.D.G. - C.N.F.P.T.	61 282,91	67 210,00	9,67%
6338	Autres impôts et taxes	8 968,30	9 601,00	7,05%
64111	Rémunération principale	2 527 012,37	2 518 796,00	-0,33%
64112	S.F.T. - Ind. Résidence- NBI	53 177,12	49 641,00	-6,65%
64118	Autres indemnités	836 343,52	797 107,00	-4,69%
64131	Rémunération non titulaires	455 496,80	742 244,00	62,95%
6417	Apprentis.Rémunérations	106 367,04	118 737,00	11,63%
6451	Cotisations à l'URSSAF	519 665,24	585 711,00	12,71%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	827 472,64	836 170,00	1,05%
6454	Cotisations ASSEDIC	18 435,69	27 646,00	49,96%
6455	Cotisation pour assurance du personnel	24 259,21	16 534,00	-31,84%
6456	Versement au FNC du SFT	11 910,00	8 250,00	-30,73%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 914,83	2 108,00	10,09%
6458	Cotisations au CNAS et ATIACL	37 440,36	39 758,00	6,19%
64731	Allocations de chômage versées directement	25 644,90	3 222,00	-87,44%
6475	Médecine du travail	8 885,00	11 100,00	24,93%
6488	Autres charges de personnel	4 000,00	4 000,00	0,00%
Sous total chapitre 12 - Charges de personnel		5 628 015,13	5 942 849,00	5,59%

VI. Des dépenses alimentaires contenues :

Depuis plusieurs années, du fait de la stabilisation du prix de vente des repas aux villes et donc d'une construction mathématique du budget, les coûts alimentaires prévisionnels ne correspondaient plus à la réalité des menus et donc du contenu des assiettes : le coût des menus enfants était contraint au profit des repas seniors et municipaux. Un audit de KPMG de 2009 soulignait déjà cet état de fait. Nous avons donc décidé de recalculer le coût alimentaire des menus au regard de la réalité des besoins et des menus pour chaque convive et de le traduire dans le prix de vente au BP 2023.

Le budget alimentaire sur 2023 a été contenu grâce à la simplification des menus, l'augmentation du végétarien et l'augmentation du cuisiné maison.

VII. Un coût moyen de repas face à une inflation exogène :

Compte tenu des éléments de contexte précités, notre équilibre économique prévisionnel met en évidence un coût moyen du repas pour 2024 proposé comme suit :

COUT MOYEN DU REPAS		BP 2023	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP	BP 2024	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP	
Nombre de repas			3 746 412		2,85%		3 657 996		-2,36%	
FRAIS VARIABLES	Alimentation brut	10 849 672,31	2,896	22,89%	26,39%	10 427 600,71	2,851	-1,57%	-3,89%	
	Matériel hôtelier (barquettes et films...)	623 156,79	0,166	2,58%	5,50%	707 181,20	0,193	16,23%	13,48%	
	Total frais variables	11 472 829,10	3,062	21,58%	25,05%	11 134 781,91	3,044	1115,32%	-2,95%	
FRAIS FIXES	FLUIDES	Fluides	1 060 010,00	0,283	195,70%	204,12%	945 000,00	0,258	-8,70%	-10,85%
	Glace alimentaire	76 800,00	0,020			60 000,00	0,016	-19,99%	-21,88%	
	Recettes Dotation inflation Etat	-546 834,00	-0,146				0,000			
	Total Fluides	589 976,00	0,157	64,58%	69,27%	1 005 000,00	0,275	74,46%	70,35%	
	AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION	Fournitures d'entretien et vêtements travail	170 000,00	0,045	-10,65%	-8,11%	179 900,00	0,049	8,38%	5,82%
	Blanchisserie	78 000,00	0,021	20,00%	20,00%	80 000,00	0,022	2,56%	2,56%	
	Ramassage ordures	42 500,00	0,012	11,84%	11,84%	47 006,00	0,013	10,60%	10,60%	
	Analyses et traçabilité d'exploitation	183 113,00	0,050	66,47%	66,47%	147 000,00	0,040	-19,72%	-19,72%	
	Total	473 613,00	0,126	15,70%	19,00%	453 906,00	0,124	-1,84%	-4,16%	
	FRAIS GENERAUX DE GESTION	Fournitures administratives et pharmacie	7 900,00	0,002	-13,69%	-11,24%	9 700,00	0,003	25,75%	22,78%
	Location matériel	73 401,00	0,020	51,65%	51,65%	30 950,00	0,008	-57,83%	-57,83%	
	Communication et publications	21 544,00	0,006	-46,14%	-46,14%	16 200,00	0,004	-24,81%	-24,81%	
	Assurances, honoraires, études, amendes	261 607,00	0,072	254,96%	254,96%	349 029,00	0,096	33,42%	33,42%	
	Affranchissement	4 000,00	0,001	-63,64%	-63,64%	4 000,00	0,001	0,00%	0,00%	
	Frais de télécommunication	15 000,00	0,004	-57,14%	-57,14%	17 700,00	0,005	18,00%	18,00%	
	Formation, déplacements et réceptions	55 300,00	0,015	-4,82%	-4,82%	50 500,00	0,014	-8,68%	-8,68%	
	Frais de nettoyage des locaux	33 800,00	0,009	-3,43%	-3,43%	36 860,00	0,010	9,05%	9,05%	
	Total frais généraux de gestion	472 552,00	0,126	48,17%	52,39%	514 939,00	0,141	11,60%	8,97%	
	ENTRETIEN	Petit équipement, pièces de rechange et petit outillage	238 560,00	0,064	28,86%	32,53%	275 933,00	0,075	18,46%	15,67%
	Maintenance, entretien, location-entretien, surveillance: bâtiment et	487 300,00	0,130	4,13%	7,10%	501 569,00	0,137	5,42%	2,93%	
Entretien terrain	5 000,00	0,001	-27,98%	-25,93%	17 320,00	0,005	254,77%	246,40%		
Total entretien	730 860,00	0,195	10,73%	13,89%	794 822,00	0,217	11,38%	8,75%		
VEHICULES LIVRAISON	Location et entretien véhicules	148 599,00	0,040	-12,43%	-9,94%	179 800,00	0,049	23,92%	21,00%	
Carburant	41 000,00	0,011	44,96%	49,09%	41 000,00	0,011	2,42%	0,00%		
Total véhicules	189 599,00	0,051	-4,24%	-1,51%	220 800,00	0,060	19,27%	16,46%		
PERSONNEL	Dépenses de Personnel	5 628 015,13	1,502	-0,18%	2,67%	5 942 849,00	1,625	8,15%	5,59%	
Alimentation du Personnel	120 000,00	0,032			120 000,00	0,033	2,42%	0,00%		
Recettes Remboursements	-3 000,00				-5 000,00		-83,70%	66,67%		
Total Personnel	5 745 015,13	1,533	2,24%	5,15%	6 057 849,00	1,656	7,99%	5,45%		
DEPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	Intérêts des emprunts	54 000,96	0,014	-37,61%	-35,84%	23 313,67	0,006	-55,78%	-56,83%	
Dotation aux amortissements	1 143 900,00	0,305	-2,77%	0,00%	1 143 900,00	0,313	2,42%	0,00%		
Recettes Amortissement de la subvention	-4 126,05				-4 126,05		0,00%			
Total dépenses liées à l'investissement	1 193 774,91	0,319	-5,17%	-2,46%	1 163 087,62	0,318	-0,22%	-2,57%		
Total frais fixes	9 395 390,04	2,508	6,49%	9,53%	10 210 403,62	2,791	11,30%	8,67%		
TOTAL COUT MOYEN DU REPAS	20 868 219,14	5,570	14,29%	17,55%	21 345 185,53	5,835	4,76%	2,29%		

VIII. Une adaptation de l'offre de service et de l'outil existant :

La nécessité de respecter tant les lois EGALIM & AGECE, que les objectifs politiques et la prise en compte les évolutions démographiques ont réorienté le projet bâtiminaire.

Le nouveau projet s'appuie sur des **objectifs** affichés **quantitatifs** et **qualitatifs** :

- Amélioration de la qualité et du goût dans l'assiette des convives ;
- Développer le « cuisiné au SIVU » : objectif 80% ;
- Renforcer les filières locales ;
- Accroître la part de BIO dans les productions : objectif 60% ;
- Mener une dynamique de végétalisation de l'offre alimentaire ;
- Décliner la dynamique éco-responsable dans le cadre bâtiminaire (HQE ; label bâtiment frugal ; énergies renouvelables ; boucles de réemploi...).

Le scénario retenu de restructuration-extension s'oriente sur un SIVU multisite : la construction d'un nouvel établissement, puis restructuration de l'existant, puis fonctionnement en 2 sites.

Un cycle d'études a été entamé en septembre 2022, pour aboutir en avril 2023 : étude préalable, d'opportunité et de faisabilité. Il est mené par le consortium GSIR / AC2R, titulaire du marché UGAP, appuyé par les entreprises EUCLIDE / SPOON Ingénierie.

La phase d'acquisition de fonciers continue : la recherche de fonciers disponibles a été très difficile. Des parcelles voisines secteur Domergue-Richaud sont à l'étude.

Les options qui restent à arbitrer dans le cadre du futur fonctionnement sont :

- Une laverie externalisée ou internalisée ;
- Le portage à domicile réinternalisé avec développement de l'offre médicalisée ou non ;
- L'intégration de la production 100% bio petite enfance ou le maintien du périmètre ;
- Une légumerie externalisée ou internalisée.

En 2023, l'externalisation du portage à domicile a été acté : à partir du 1 septembre 2024, le portage à domicile est externalisé : un marché commun entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac est en cours d'élaboration avec l'aide du SIVU.

L'objectif est de permettre au SIVU de déployer les bacs inox en 2025 :

- Gain d'espaces en allotissement ;
- 1 chaîne de conditionnement aujourd'hui dédiée au PAD, rendue disponible pour l'inox ;
- 7,5 ETP redéployés sur le pôle Exploitation.

Les différents tests avec les bacs inox et verre de janvier à juin 2023 nous ont conduit au choix des bacs inox GN 1/3 avec couvercle étanche marque RIEBER.

Dans les deux années à venir les investissements spécifiques suivants sont nécessaires :

	INVESTISSEMENTS		
	BESOINS 2024	BESOINS 2025	TOTAL
BACS INOX	405 291 €	1 621 164 €	2 026 455 €
MATERIEL POUR FONCTIONNEMENT EN BACS INOX	169 639 €	472 124 €	641 763 €
PASSAGE AUX BACS INOX dont 2 lignes de conditionnement	312 132 €	574 392 €	886 524 €

OBJECTIF CUISINE SIVU	846 370 €	188 958 €	1 035 328 €
LAVAGE DU CUISINE SIVU	0 €	131 000 €	131 000 €
ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL	76 730 €	45 625 €	122 355 €
SOUS-TOTAL	1 810 162 €	3 033 263 €	4 843 425 €
FROID (A SORTIR DE LA REHABILITATION)	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €
TOTAL	3 810 162 €	3 033 263 €	6 843 425 €

Le financement se fera pour partie en subvention des villes à 80% pour les bacs inox et le matériel permettant le fonctionnement des bacs inox et pour la remise à neuf de la production de froid ; et le solde en auto-financement.

IX. Une tarification maintenue :

La tarification du SIVU auprès des villes n'est pas celle des villes aux convives.

La qualité de l'offre, la commande politique, l'inflation nous ont amené à proposer une **tarification en hausse**, sans subventions exceptionnelles des villes en 2023.

Devant les augmentations à venir à partir de 2025 avec notamment le changement de conditionnements (passage à l'inox), nous proposons un budget contraint, sans augmentation des prix de vente.

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2022 HT	PRIX DU REPAS 2023 HT	PRIX DU REPAS 2024 HT	% VARIATION 2024/2023
MATERNEL	4,40 €	4,75 €	4,75 €	0%
PRIMAIRE	4,71 €	5,43 €	5,43 €	0%
ADULTE ACCOMPAGNANT	5,22 €	6,09 €	6,09 €	0%
MUNICIPAL BORDEAUX*	6,00 €	7,35 €	7,31 €	-0,54%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,60 €	7,31 €	7,31 €	0%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,73 €	6,87 €	6,87 €	0%
FOYER SENIOR Mérignac	5,82 €	6,89 €	6,89 €	0%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,89 €	8,35 €	8,35 €	0%
PORTAGE A DOMICILE MG	6,89 €	8,32 €	8,32 €	0%

*Rappel : au 01/09/2023 les municipaux de Bordeaux sont passés à 7,31€ (1 entrée au lieu de 2)

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un rapport sur les orientations budgétaires, la Présidente a présenté le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024.

Article 2 :

Le Comité Syndical acte la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget 2024 par la Présidente.

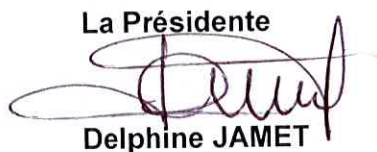
Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 16/11/2023

La Présidente

Delphine JAMET